

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1963 B 00017
Numéro SIREN : 301 187 431
Nom ou dénomination : 4 M MEREU BTP

Ce dépôt a été enregistré le 06/04/2021 sous le numéro de dépôt 4210

4M MEREU BTP

SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

AU CAPITAL DE 1 000 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : LE PONTET (84130), 14 RUE ROUMANILLE - QUARTIER DU PIGEONNIER

301 187 431 RCS AVIGNON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

DU 30 MARS 2021

Le 30 mars 2021 à 18 heures 30, les membres du Conseil de surveillance de la société 4M MEREU BTP se sont réunis en Conseil, à SORGUES (84700), Village Ero, Route Nationale 7, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Sont présents :

- Jean MEREU
- Nicole MEREU-ROUBY
- Alexandre MEREU

Tous les membres étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Assiste également à la réunion, Robert MEREU, Président du Directoire.

Jean MEREU, Président du conseil de surveillance, préside la réunion.

Le Président donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président du Directoire en remplacement du Président démissionnaire
- Nomination d'un nouveau Président du Conseil de Surveillance en remplacement du Président démissionnaire.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU DIRECTOIRE

Monsieur le Président expose que Robert MEREU ne désire plus exercer les fonctions de Président du Directoire et ce à compter du 1^{er} avril 2021.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir pourvoir à son remplacement.

Le Conseil accepte cette démission et remercie Robert MEREU pour les services qu'il a rendus à la Société tout au long de l'exercice de son mandat. Le Conseil prend cependant acte que Robert MEREU conserve les fonctions de membre du Directoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide, à compter du 1^{er} avril 2021, de nommer Fabien MEREU, en qualité de Président du Directoire, pour toute la durée de son mandat de membre du Directoire.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au Conseil de surveillance et dans la limite de l'objet social, le Président du Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour représenter celle-ci à l'égard des tiers.

Il peut déléguer ses pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limitée.

Fabien MEREU a déclaré dès avant ce jour qu'il acceptait les fonctions qui viennent de lui être confié, qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, ET REMPLACEMENT DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Enfin Jean MEREU, Président du Conseil de Surveillance, expose qu'il ne désire plus exercer les fonctions de Président du Conseil de Surveillance, à compter du 1^{er} avril 2021.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir pourvoir à son remplacement.

Le Conseil accepte cette démission et remercie Jean MEREU pour les services qu'il a rendus à la Société tout au long de l'exercice de son mandat. Le conseil prend cependant acte que Jean MEREU conserve les fonctions de membre du Conseil de Surveillance.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer, avec effet au 1^{er} avril 2021, Nicole MEREU-ROUBY en qualité de Président du Conseil de Surveillance, pour toute la durée de son mandat de membre du conseil de surveillance.

Le Président du Conseil de Surveillance exercera ses fonctions, conformément à la loi et aux dispositions statutaires.

En conséquence, le Conseil de Surveillance décide de nommer Jean MEREU en qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance, en remplacement de Nicole MEREU-ROUBY, avec effet au 1^{er} avril 2021, pour la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance.

POUVOIRS POUR LES FORMALITES

Le Conseil délègue tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes en vue d'accomplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les membres du Conseil de surveillance et du Directoire présents.

Jean MEREU

*Pour acceptation des fonctions
de Vice-Président du CS*

Nicole MEREU-ROUBY

*Pour acceptation des fonctions de
Président du CS*

Alexandre MEREU

Robert MEREU